

# **Injures racistes et diffamation : soutien à notre confrère d'Ouest-France**



Ce mardi 5 mai 2026, la cour d'appel de Rennes examine à nouveau l'affaire de notre confrère d'Ouest-France, Josué Jean Bart, victime de propos diffamatoires et d'injures racistes.

Un militant d'extrême droite et deux responsables du site d'extrême droite BreizhInfo vont être jugés une nouvelle fois à la demande de la Cour de cassation. Cette dernière demandait à ce que l'arrêt comporte « les motifs propres à justifier la décision ».

En 2021, le journaliste d'Ouest-France, à l'époque rattaché à l'agence d'Angers, était chargé de suivre les agissements de groupes d'extrême droite. Il avait été pris pour cible à l'occasion d'une interview dans Breizh-Info de Jean-Eudes Gannat, fondateur du groupuscule identitaire angevin l'Alvarium. Yann Vallerie, fondateur du média d'extrême droite Breizh-Info, Philippe Le Grand, directeur de publication du site et Jean-Eudes Gannat, ancien porte-parole de l'Alvarium, groupuscule d'extrême-droite aujourd'hui dissous, étaient poursuivis pour avoir utilisé des mots inacceptables envers notre confrère en visant son origine guadeloupéenne et en le renvoyant à des pratiques primitives.

En décembre 2023, ils avaient été tous les trois condamnés en première instance pour diffamation et injure à caractère raciste. Ils avaient ensuite, contre toute attente, été relaxés en appel à Rennes, le 4 septembre 2024. La cour d'appel considérait que les termes employés à l'égard du journaliste, désigné entre autres comme « plumitif guadeloupéen » jetant « des sagaies », ne constituaient pas une injure caractérisée.

En décembre 2025, la Cour de cassation a annulé cette relaxe. Elle a estimé que les juges auraient dû « apprécier le sens et la portée » des propos poursuivis en vérifiant si les termes visant le journaliste étaient directement imputables à son origine supposée, tout en analysant le contexte de polémique politique dans lequel ils s'inscrivaient.

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, apporte tout son soutien à notre confrère d'Ouest-France. Nous n'accepterons jamais que des propos haineux et racistes puissent être proférés à l'encontre d'un journaliste dans l'exercice de son métier. Ces pratiques condamnables bafouent les règles d'une république démocratique digne de ce nom. Le SNJ se tient aux côtés de tous les confrères et consœurs victimes de racisme, d'homophobie, de sexisme ou de toute autre discrimination.

Paris le 5 mai 2026